

**LYCEE ROMAIN ROLLAND
17 RUE LUCIEN NADAIRE
94200 IVRY-SUR-SEINE**

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES
COURANTES ET DE SERVICES**

Pouvoir adjudicateur : LYCEE ROMAIN ROLLAND - 17 rue Lucien Nadaire - 94200 Ivry-sur-Seine
Représenté par :
Mme Martine LAMMENS, Provisseure
Comptable assignataire des paiements :
Agent comptable du lycée Romain Rolland - 17 rue Lucien Nadaire - 94200 Ivry-sur-Seine

Marché

Objet du marché : Organisation d'un voyage scolaire à Londres dans le Hampshire

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 8, il a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est spécifié ci-dessus. Il contient à la fois, les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Article 1), le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et les mentions de l'acte d'engagement.

ARTICLE 1 – REGLEMENT DE CONSULTATION

1.1 – Date et heure limite de dépôt des offres :13/10/2017 à 11 h 00

Les offres devront parvenir par voie postale :

Ou être remises contre un récépissé avant le 13/10/2017 à 11 h 00

Prière de mentionner sur l'enveloppe MAPA - NE PAS OUVRIR

1.2 – Adresse de réception :

Lycée Romain Rolland
17 rue Lucien Nadaire
94200 IVRY-SUR-SEINE

1.3 – Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé au 01/04/2018

1.4 - Critères de choix avec leur ordre de priorité :

Critères	Pondération
1. Le prix global du séjour	45,00%
2. L'adéquation des prestations proposées aux dispositions du marché	30,00%
3. La qualité des services associés	25,00%

1.5 – Coordonnées pour les demandes de renseignements

Renseignements d'ordre administratif et financier : M. Jean-Pierre TEIXEIRA

Renseignements d'ordre pédagogique : Mme Elodie RETORE, enseignante

☐01 46 80 15 60

E-mail : jean-pierre.teixeira@ac-creteil.fr

E-mail : retore-elodie@hotmail.fr

Ne pas hésiter à contacter le chef de projet tout au long de l'été pour toute question concernant le voyage

ARTICLE 2 –DISPOSITIONS DU MARCHE

2.1 – Objet du marché :

Le marché a pour objet l'organisation d'un séjour à Londres, avec hébergement en famille d'accueil pendant 4 jours / 3 nuits. Séjour entre le 09/04/2018 au 13/04/2018, pour un groupe de 40 élèves et 3 accompagnateurs adultes.

2.2 - Décomposition en lots :

Le présent marché comporte un seul lot.

2.3 – Durée du marché :

La durée du marché concerne l'organisation du séjour aux dates convenues.

2.4 – Détail des prestations :

Le titulaire a le devoir d'alerte et de conseil. Il doit alerter de tout risque qui peut conduire soit à un retard dans le déroulement de la prestation, soit à une dégradation de la qualité de la prestation. Il doit signaler toute cause susceptible d'avoir des incidences sur le bon déroulement de la prestation, il proposera des solutions ou des actions propres à remédier aux écarts constatés ou prévisibles par rapport aux échéances ou aux objectifs fixés et en suivre la mise en œuvre.

Le titulaire est tenu à une obligation de résultat. Ace titre, le bénéficiaire attend du titulaire :

- une qualité en relation avec les objectifs pédagogiques pour toutes les prestations du marché,

La maîtrise des coûts,

Le respect des délais,

L'assurance d'une continuité du service.

Programme du séjour et visite incluses :

L'ordre indiqué ci-dessous est indicatif. Il peut être modifié en fonction des horaires / des coûts / des disponibilités des agences.

- Visite d'un musée de science (**Winchester science museum**)
- Activité de « terrain » au **Ventnorbotanicgarden (ile de Wight)**
- Activité de mesures de biodiversité, de pollution (**New Forest**)
- Activité de vélo (location de vélo, avec assistance réparation lors de la ballade pour les 40 élèves et les 3 profs) ou de bateau (loisir**autour de l'île de Wight**).
- Demi-journée de temps libre dans un centre-ville (**Portsmouth**)

L'organisme devra s'assurer du respect des points suivants :

- Le transport :

En car à l'aller comme au retour ainsi que pour les excursions. Pas de préférence entre Eurostar ou ferry (au départ de Calais ou Ouistreham).

-L'assurance du groupe :

Il faudra que l'organisme prévoie une assurance annulation groupe comprise dans le prix.

- L'hébergement :

- Famille d'accueil

- Les professeurs seront hébergés en famille d'accueil.

Défaillance du titulaire :

Si le titulaire est dans l'impossibilité d'assurer dans les délais impartis les prestations qui lui sont confiées, il doit en aviser immédiatement la personne publique avant l'expiration des délais et soumettre en même temps à l'appréciation de celui-ci les justifications qu'il peut fournir et les dispositions qu'il envisage de prendre. Ce signalement est assuré par écrit (courriel, lettre simple ou recommandée avec accusé de réception). Le pouvoir adjudicateur peut pallier cette défaillance en faisant appel à un autre prestataire pour des prestations équivalentes. La différence éventuelle de coût, résultant de cette substitution, reste à la charge du Titulaire.

Infructuosité du marché - déclaration sans suite :

Le pouvoir adjudicateur peut déclarer le marché infructueux exclusivement dans les cas suivants :

- en l'absence d'offre remise,
- si les offres remises se révèlent :
 - irrégulières,
 - inappropriées,
 - inacceptables.

Il en avise alors tous les candidats.

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment décider de ne pas donner suite au marché pour des motifs d'intérêt général.

2.5 - Forme de prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres, toute réduction éventuelle accordée devant venir en déduction du prix global proposé.

Le prix du séjour comprendra impérativement :

- Visites : Toutes les réservations obligatoires auront été faites au préalable par l'organisme, sinon une régie d'avance sera consentie par le lycée au professeur, chef de projet.
- Les activités de vélo ou de bateau.
- Le transport aller-retour et les excursions en car.
- Les déjeuners, dîners et les paniers repas
- Une assurance annulation valable pour l'ensemble du groupe.
- Prise en compte des régimes alimentaires y compris pour les paniers repas.
- Mise à disposition d'un dossier voyage complet pour le professeur organisateur.
- Voyage pour 40 élèves et 3 accompagnateurs.

2.6 – Prix de règlement

Les prix sont réputés fermes, en euros et ne dépasseront pas 300,00€par personne

ARTICLE 3 – CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes:

- **Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières**, dûment complété, daté et signé.
- **Un devis détaillé** stipulant notamment :
Le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire pour chaque participant (élèves et accompagnateurs inclus, aucune gratuité).
- **Une lettre de présentation** de candidature précisant notamment, l'engagement à respecter les points énoncés aux articles 2.4 et 2.5 du présent document.

ARTICLE 4– CONDITIONS DE COMMANDE, FACTURATION ET REGLEMENT

Les prestations s'exécuteront suite à émission d'un bon de commande signé par le pouvoir adjudicateur. Seuls les bons de commande signés par l'ordonnateur valent engagement de l'ordonnateur.

Conformément au décret du 15 juin 1994, le lycée pourra verser des acomptes allant jusqu'à 70% du montant total de la prestation. Le solde ne sera versé que lors de la remise des documents permettant le voyage et le séjour.

Conformément au Décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 modifiant le décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics, le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

Sont désignés pour les règlements :

- Ordonnateur :

Madame la Provisoire du lycée Romain Rolland - 17 rue Lucien Nadaire - 94200 Ivry-sur-Seine

- Comptable assignataire des paiements :

Madame l'agent comptable du lycée Romain Rolland - 17 rue Lucien Nadaire - 94200 Ivry-sur-Seine

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RESILIATION

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché

- en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des Marchés Publics.
- En cas d'insuffisance de participants

DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de:

(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document valant C.C.P., **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

- Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 45 et 46 du code des marchés publics

1°) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix ci-dessous et dans les conditions définies dans le C.C.P. concernant les modalités de formation, les garanties et le service après-vente :

Coût global du séjour proposé (TTC):

Coût individuel par participant (TTC) :

Mon offre me lie pour la durée de validité, soit jusqu'au .

2°) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952

3°) **Demande** que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant : (**JOINDRE UN RIB**)

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Ivry-sur-Seine, le

Le Pouvoir Adjudicateur

La Provisseure

Martine LAMMENS

ARTICLE 10 : NOTIFICATION DU MARCHE A L'OPERATEUR ECONOMIQUE

La publication de l'attribution du marché sur le site d'annonce de marchés publics de l'AJI, www.aji-france.com, vaudra notification du marché à l'opérateur économique.